

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Daycare inc.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 25 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St. Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	25 avr. 2025	25 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie.	46(1)(c)	02 mai 2025	
Commentaires :			

Commentaires généraux
<p>-Visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue</p> <p>-Ratio est respecté durant la visite</p> <p>-Tous les dossiers administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement et/ou une demande d'exemption fut faite pour modification apportée à ce règlement</p> <p>-Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée</p> <p>-Les médicaments prescrits ou tout médicament sans ordonnance doivent en tout temps être rangés sous clé et hors de portée des enfants. De l'acétaminophène fut retrouvé dans un sac de plastique, il fut rangé sous clé.</p> <p>-Les médicaments sans ordonnance doivent se trouver dans leur contenant d'origine portant l'étiquette initiale, muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants et portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie</p> <p>-Le médicament administré en cas de choc anaphylactique (EPIPEN) est rangé dans un endroit facile d'accès pour le personnel et hors de portée des enfants</p> <p>-L'annexe 4 (Gestion d'une allergie extrême et plan d'urgence) fut envoyée par courriel à la directrice. Cette annexe doit être remplie pour chacun des enfants qui ont une allergie extrême. Une fois fait, un courriel de confirmation sera envoyé.</p> <p>-Durant la visite, il fut observé que le personnel éducatif est engagé auprès des enfants. L'éducatrice se positionne au niveau de l'enfant, il y a du reflet d'émotion de l'écoute active des conflits ou difficultés vécu. Il y a proposition de solution et accompagnement dans la résolution de problème.</p>

Commentaires généraux

-Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues.
-Lorsque la météo le permet, deux périodes de jeux extérieurs sont présentes durant une journée scolaire congé. Sinon, les sorties extérieures se font en fin de journée.

Observations : Aujourd'hui est une journée congée scolaire, en arrivant à la halte les enfants fabriquent des habits-costumes avec trois accessoires, des circulaires, du ruban gommé et des ciseaux, ils ont par la suite fait un défilé de mode. Les enfants ont mangé leurs dîners pour ensuite passer à une période de jeu libre. Le personnel éducateur planifie aller jouer dehors en après-midi.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2025

Date

original signé par

Annette C Gauthier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2025

Date